



1425 rue Montplaisir
Drummondville, Québec
J2C 0M2

ENTENTE POUR DON D'OBJET

LE DONATEUR

Adresse : _____

Téléphone : _____

L'ORGANISATION

M. Claude Tessier

Directeur de l'authenticité

Village Québécois d'Antan

T : 819 478-1441 poste 240

F : 819 478-8155

Cette entente de don constitue un contrat qui atteste que le donateur déclare être le seul titulaire de la propriété physique des objets. Par ce contrat, le donateur donne et transfère au Village Québécois d'Antan (VQA), à titre gratuit, le ou les objets énumérés ci-dessous, ainsi que la propriété exclusive et absolue desdits objets. L'organisation s'engage à conserver, entretenir et exposer le ou les objets décrits ci-dessous qui lui sont donnés. Toutefois, dans certaines circonstances parmi lesquelles le nombre d'articles similaires, l'espace disponible, l'état de l'objet, la période représentée par le VQA (1810-1930), il peut arriver que nous devions nous départir de certains objets. Ils seront alors échangés ou vendus afin que le VQA puisse continuer sa mission première soit la conservation du patrimoine culturel.

QUANTITÉ	DESCRIPTION

Le donateur

L'organisation

Claude Tessier, Directeur de l'authenticité